



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000954

Séance du lundi 21 décembre 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon.

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessous : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 3.5), Françoise BRANGET, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.1.3), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 3.4), Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 2.6), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 2.6), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.3), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 2.6), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT (jusqu'au rapport 2.6), Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN (jusqu'au rapport 2.6), Nicole WEINMAN (à partir du rapport 1.1.3 et jusqu'au rapport 2.6) Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC Braillans : Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport 1.1.3) Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chauconne : Bernard YOUNGON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Jean-Pierre PROST Ecole Valentin : Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Claude PREIONI (jusqu'au rapport 2.6) Genes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY (jusqu'au rapport 2.6) Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Le Gratteris : Cédric LINDECKER (jusqu'au rapport 3.4) Maminolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER (jusqu'au rapport 2.6) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.3) Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport 2.6), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilly les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Puget : Marie-Noëlle LATHUILLIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (jusqu'au rapport 3.5) Saône : Maryse BILLOT Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE-BESANCON Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (jusqu'au rapport 3.5)

Etaient absents : Besançon : Pascal BONNET, Martine BULTOT, Françoise FELLMANN, Abdel GHEZALI, Sylvie JEANNIN, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER Beure : Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Chalezeule : Raymond REYLE Champoux : Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Denis GALLET Chaudfontaine : Christiane BEUCLER Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL Franois : Françoise GILLET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Denis JOLY Nancray : Daniel ROLET Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilly les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Routelle : Claude SIMONIN Saône : Alain VIENNET Torpes : Bernard LAURENT Vorges les Pins : Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Geneviève VERRO

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET, M. BULTOT, F. FELLMANN, A. GHEZALI, L. HAKKAR (à partir du rapport 3.5), C. MICHEL, N. MOUNTASSIR (à partir du rapport 2.7), M. OMOURI, J. PANIER, J. SCHIRRER (à partir du rapport 2.7), C. THIEBAUT (à partir du rapport 2.7), R. DEMESMAY, R. REYLE, F. GILLET, C. LINDECKER (à partir du rapport 3.5), Denis JOLY, D. ROLET, J. MENIGOZ, J.-M. BOUSSET, J.-P. ISSARTEL (à partir du rapport 3.6)

Mandataires : E.SASSARD, C.TISSIER, J.J. DEMONET, H.AKODAD, D. POISSENOT (à partir du rapport 3.5), J.-S. LEUBA, V. HINCELIN (à partir du rapport 2.7), J. ROSSELOT, B. RONZI, M. LOYAT (à partir du rapport 2.7), B. CYPRIANI (à partir du rapport 2.7), J.-P. DILLSCHNEIDER, C. MAGNIN-FEYSOT, C. PREIONI, D. HUOT (à partir du rapport 3.5), M. FELT, J.-P. MARTIN, M.-O. CRABBE-DIAWARA, J.-M. FAIVRE, S. COURBET (à partir du rapport 3.6)

Objet : Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence : projet Con-Pro-Mi - Financement FRI

Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence : projet Con-Pro-Mi - Financement FRI

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2009 - PPIF 2009/2014 « Fonds d'intervention économique »	Montant BP 2009 : 100 000 € (enveloppe globale) Montant de l'opération : 25 000 €

Résumé :

Le projet Con-Pro-Mi, auquel s'associent l'ENSMM et la société LASER CHEVAL, labellisé par le Pole des Microtechniques et expertisé par OSEO, a pour objet de développer de nouveaux procédés de convergence en micro-fabrication afin de développer des solutions hybrides pour des applications à haute valeur ajoutée.

Dans ce cadre, il est proposé que la CAGB accorde une subvention de 25 000 € à l'ENSMM pour le financement du programme d'innovation porté par la société LASER CHEVAL.

I. Le projet Con Pro Mi

L'objectif global du projet Con-Pro-Mi a pour objet de développer de nouveaux procédés de convergence en micro-fabrication afin de développer des solutions hybrides pour des applications à haute valeur ajoutée.

Durée du projet : 36 mois.

Budget envisagé : 4,05 M€.

Date de labellisation : 16 avril 2009 (Pole des Microtechniques).

Coordinateur du projet : A. RAYMOND.

Partenaires de recherche : FEMTO-ST, ENSMM.

Partenaires industriels : LASER CHEVAL, A. RAYMOND, RADIALL, CORNEAL, ATHERM, ISA FRANCE, BILLION, MICRO INJECTION PLASTICS.

Impact économique : progression du CA de la société LASER CHEVAL de 500 K€ par an.

II. Objectif et enjeux

Le projet vise à créer de nouvelles lignes de fabrication adaptées aux procédés hybrides de réplification avec plusieurs matériaux pour réduire les coûts de fabrication et intégrant des modules adaptables pour une meilleure flexibilité et un meilleur rendement, à chaque phase de la chaîne pour :

- la fabrication de micro-outils : μ -fraisage, μ -électroérosion (μ -EDM), μ SEDM, μ -laser,
- la fabrication des pièces micro-structurées :
 - o Micro-injection et hot-embossing,
 - o Micro-injection et traitement de surface,
- l'association de composants métalliques et plastiques en micro-injection ou en micro-assemblage,
- la mise en forme dans le moule : découpe, pliage, dehunting, singulation,
- la micro-préhension et micro-pose dans le moule puis récupération au démoulage (micro-pièces de classe salle-blanche),
- l'intégration ou le report de composants en un minimum d'étapes (surmoulage, assemblage dans le moule, métallisation sélective optimisée...).

III. Le programme d'innovation présenté par l'ENSMM

Durée prévue du programme (en mois) : 36.

Date de la validation par la Commission Régionale d'Attribution des Aides à l'Innovation (CRAAI) :
1^{er} juillet 2009.

Coût du programme : l'assiette retenue par OSEO pour la mise en œuvre de ce programme est de 813 894 €, somme répartie à 50 % sur des fonds FEDER et à 50 % sur des fonds FRI.

Montant de l'aide de la CAGB proposée : subvention de 25 000 € à l'ENSMM, pour le financement du programme d'innovation porté par l'entreprise.

Cette décision est sans incidence financière à ce stade de la procédure, les crédits ayant été préalablement affectés à OSEO.

M. BODIN ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le financement de la CAGB de 25 000 € sous forme de subvention au bénéfice de l'ENSMM,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 123

Contre : 0

Abstention : 0



Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ

Reçu le 23 DEC. 2009